RESPECTS 73

CHARTE DES APPRENANTS

Vous êtes engagé(e) dans une action de formation mise en œuvre par Respects 73. Nous espérons que celle-ci répondra à vos attentes et nous engageons à tout mettre en œuvre pour vous proposer une **intervention de qualité**.

Toutefois, pour qu'une action de formation et de renforcement des compétences porte pleinement ses fruits et soit la plus adaptée possible à vos attentes et à vos réalités, il est important que vous en soyez pleinement **acteur**.

La présente charte s'inscrit dans le cadre d'une **démarche réciproque** liant animateur de la formation et apprenant autour de la qualité des apprentissages. Elle ne remplace ni le contrat de formation, ni le règlement intérieur de la formation mais les complete.

En tant qu'animateur de formation, RESPECTS 73 s'inscrit fermement dans la démarche qualité fixée par le Référentiel National Qualité (RNQ) issu du décret du 6 juin 2019, complété par les décrets complémentaires.

La **Charte de l'Apprenant** souligne vos propres **responsabilités** pour une formation de qualité. A ce titre, l'apprenant s'engage à :

- **Contribuer** de manière active aux échanges et aux activités proposées par les formateurs ;
- **Partager** ses expériences et connaissances avec les autres participants et les animateurs de formation dans un esprit de partage et de co-apprentissage ;
- **Respecter les autres participants**, apprenants et formateur, leurs expériences et leurs points de vue. Ceci implique notamment d'écouter les autres participants, d'accepter les divergences de vision et de débattre sans agressivité ;
- **Prendre connaissance** des supports mis à sa disposition tout au long de l'action de formation ;
- **Poser des questions** aux formateurs pour clarifier sa compréhension des contenus proposés ;
- **Respecter les horaires** de formation ;
- Sauf cas de force majeure dûment justifié, **participer** à l'ensemble de la formation ;
- **Compléter les questionnaires** (attente, satisfaction) transmis par Respects 73 afin d'améliorer la qualité des prestations d'apprentissage ;
- **Participer aux évaluations** des acquis (fin de formation, post formation)
- **Respecter la propreté** des locaux, collecter mes documents et mes déchets à la fin de chaque journée de formation ;
- **Respecter le règlement intérieur** de la formation ;
- **Signaler** à Respects 73 toute situation de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'abus me concernant ou dont je suis témoin dans le cadre de la formation en utilisant les canaux mis à ma disposition (cf fiche prévention et gestion des risques de violence, de harcèlement et de discrimination).